

● PROBLEMATIQUE

Dans le contexte de l'économie de la connaissance, les technopoles peuvent jouer un rôle essentiel. Ils permettent de réunir sur un espace localisé ou sur un territoire tous les ingrédients nécessaires pour créer des synergies liées à la production, la valorisation et la diffusion de la connaissance. Ils participent de l'émergence d'un écosystème de la connaissance, qui constitue un modèle de cohésion et de construction de l'attractivité locale. Ce système implique l'interpénétration (en particulier dans leur représentation) entre le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, celui de l'entreprise et celui de l'administration, afin d'initier des projets rassembleurs. Les technopôles peuvent ainsi regrouper les instituts existants, notamment ceux opérant dans le même domaine. Ces derniers pourront ainsi bénéficier de conditions logistiques plus adaptées et d'une visibilité accrue vis-à-vis des pouvoirs publics.

Les technopôles présentent principalement trois caractéristiques:

- la présence de liens entre les universités, les centres de recherche et l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur;
- l'encouragement à la formation et au développement d'industries à fort contenu technologique et d'activités de service à forte valeur ajoutée;
- les transferts de technologies et de compétences en direction des acteurs locaux.

L'implication de l'Université dans ce processus est fondamentale pour rehausser le niveau de la réflexion et rapprocher les visions entre les différents acteurs du territoire. Le technopôle contribue à créer des liens plus forts ces acteurs ainsi qu'une nouvelle dynamique au niveau des équipes de recherche concernées par la réflexion sur la ville. (Connaissance partagée des réalités, atouts et enjeux collectifs de l'agglomération).

Par ailleurs, la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans des projets communs et innovants caractérise les « Pôles de Compétitivité ». Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale.

● QUESTIONNEMENT

Un certain nombre de questions se posent lorsqu'il s'agit d'examiner le processus dans le cas des pays du Maghreb :

- Quelle est la capacité du technopôle à mobiliser toutes les ressources de création et de diffusion de l'innovation du territoire (incubateurs, Technoparc,...) et à intégrer les différents centres d'excellence technologique existant, pour créer des activités à haute valeur ajoutée ?
- Quelle est la capacité du technopôle à diffuser l'information et la connaissance, au niveau local et national ?
- Quelle est la capacité du technopôle à transférer de la technologie aux entreprises et institutions de l'agglomération, (par extension au territoire, au pays) et à créer un réseau de compétences et d'institutions ?
- Comment les technopoles participent-ils à l'établissement et au développement de pôles de compétitivité ?
- Quelles est l'importance et la viabilité d'un schéma national de pôles de compétitivité ? Quelle vocation doit-on envisager pour ces pôles : régionale, nationale, internationale ou mondiale ?

● OBJECTIF

Déterminer dans quelle mesure le technopôle contribue à la création ou à la dynamisation d'une véritable « knowledge city » ainsi qu'à l'approfondissement de l'économie de la connaissance. Examiner, dans un contexte de mondialisation, la viabilité des pôles de compétitivité et leur impact sur les processus de dynamisation de l'innovation et d'industrialisation.